



Département du Gard - Ville de Le Grau-du-Roi  
**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 25 janvier 2017 à 18.30 heures

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016

---

**Compte-rendu des décisions du Maire**

**Direction et Administration générale**

- **Décision municipale DGS N°16-12-25** : CCI Nîmes : Contrat de partenariat entreprise-école avec l'IFAG (Institut de Formation aux Affaires et à la Gestion) qui a pour mission la formation de jeunes cadres pour les entreprises. Il convient de signer un contrat de partenariat avec cet organisme afin de définir les conditions d'un rapprochement entre la collectivité et une sélection d'étudiants. Ce contrat est conclu pour la période du 02 novembre 2016 au 31 août 2017. Ce partenariat sera rémunéré à hauteur de 6 800 € TTC.
- **Décision municipale ADMGCIM N°17-01-02** : concession n°2-H-33 de 15 ans dans le cimetière rive Gauche pour M. Marco CAPRIO, moyennant la somme de 425 €.
- **Décision municipale ADMGCIM N°17-01-04** : case columbarium n°2-C-K3 de 15 ans dans le cimetière rive Gauche pour Mme FOURCAULT DE PAVANT Jacqueline, moyennant la somme de 900 €.
- **Décision municipale ADMG N°17-01-08** : Contrat de location de 3 ans autorisant M. LUCCIANI Jean-Marc à occuper un logement communal situé Ecole Maternelle « Deleuze » débutant le 01/01/2017 pour se terminer le 31/12/2019 et pour un renouvellement d'une durée au moins égale à 3 ans.
- **Décision municipale DGS N°17-01-09** : Tribunal administratif de Nîmes : ancien local Office de tourisme. Requête « Le Grau du Roi Naturellement » : désignation avocats SCP C.G.C.B. pour la défense des intérêts de la Commune dans cette affaire.

**Régie et Occupation du domaine public**

- **Décision municipale DGS N°16-12-07** : convention d'occupation précaire et d'utilisation du domaine public Droit de place « Cirque de Venise » sur le parking Victor Hugo du 05 au 12/12/2016 inclus. Le prestataire s'est engagé à régler une redevance d'un montant de 890 € TTC.
- **Décision municipale REGIE N°16-12-21** : avenant à la convention d'occupation précaire d'utilisation du domaine public du « Cirque de Venise » du 05 au 12 décembre 2016. Celui-ci mentionnant le changement de date de la 1<sup>ère</sup> représentation, soit le vendredi 09 au lieu du mercredi 07 décembre 2016.
- **Décision municipale REGIE N°16-12-22** : avenant à la convention d'occupation précaire et d'utilisation du domaine public du « Cirque de Venise ». Le tarif applicable est proratisé du fait de l'arrivée différée du Cirque le 06/12 au lieu du 05/12 et par la diminution du nombre de représentations passant de 3 à 2. Celle du mercredi est annulée par le Cirque. Le tarif facturé est de 593 € TTC au lieu de 890 €, soit un abattement de 297 € TTC.
- **Décision municipale DGS N°16-12-10** : une régie d'avances et de recettes a été instituée et sera dénommée *régie pour les relations extérieures et la démocratie citoyenne* (REDEC). Elle aura en charge les activités liées au jumelage, au CMJ et toute autre entité liée à la démocratie citoyenne.
- **Décision municipale DGS N°17-01-05** : institution au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une régie d'avances et de recettes qui sera dénommée *régie pour les relations extérieures et la démocratie citoyenne* (REDEC). Elle aura en charge les activités liées au jumelage avec la ville de Dossenheim ainsi que celles en relation avec la démocratie citoyenne et notamment le Conseil municipal des jeunes (CMJ) - (Modification à la demande du receveur).
- **Décision municipale DGS N°16-12-15** : Régie d'avance et de recettes Activités du service jeunesse : suppression.
- **Décision municipale DGS N°16-12-16** : Régie d'avance et de recettes Commission jumelage : suppression.
- **Décision municipale REGIE N°16-12-32** : Occupation et utilisation précaire du domaine public dans le cadre du déballage de vente ambulante du marché de Noël du 09 au 11/12/2016 : convention avec M. Pierre GUILLOU. Mais, pour raison familiale, celui-ci demande la résiliation de sa convention en date du 07/12/2016. En contrepartie, l'occupant s'engage à régler la somme de 20 € TTC (prorata de 10 % de la somme due initialement sur la base de 200 € pour un stand avec barnum).

## Culture et animations

- **Décision municipale DGS N°16-12-12** : Le Grau Noël - contrat d'engagement avec Vents de Sable pour la prestation du groupe « La fanfare du Père Noël » le 21 décembre 2016, pour un montant de 1 070 € TTC.
- **Décision municipale DGS N°16-12-23** : Espace JP Cassel : contrat de cession avec l'association Chaotic Compagnie pour le spectacle « La Mer » le 22 janvier 2017 pour un montant de 1 668,50 € TTC.
- **Décision municipale DGS N°16-12-24** : Espace JP Cassel : contrat de cession avec l'association CLAC le masque des pyramides pour le spectacle « Les acteurs sont fatigués » le 05 février 2017 pour un montant de 500 € TTC.
- **Décision municipale DGS N°16-12-26** : Marché de Noël au Boucanet : contrat avec l'Association l'Occitane pour un spectacle d'animation musicale le 18 décembre 2016 et pour un montant de 600 €.
- **Décision municipale DGS N°16-12-28** : Marché de Noël au Boucanet : contrat avec Aurélie PUIG pour une Roussataïo dans le cadre de la journée d'animation avec l'association des commerçants du Boucanet, le 18 décembre 2016 et pour un montant de 1 000 €.
- **Décision municipale DGS N°16-12-34** : Espace JP Cassel : contrat de cession avec l'Elixir Enchanté pour le spectacle intitulé « Monsieur Choufleuri restera chez lui », le dimanche 12 mars 2017, pour un montant de 6 741,10 € TTC.
- **Décision municipale DGS N°17-01-03** : Espace JP Cassel : contrat de cession avec la « Compagnie des mots pour le dire » pour le spectacle « Blanches », le 05 février 2017, pour un montant de 495 € TTC.
- **Décision municipale DGS N°17-01-07** : Espace Jean-Pierre Cassel - Festival amateur - Contrat de cession avec la Compagnie Nouvelle Cigale, pour le spectacle « 3 ruptures » le samedi 04 février 2017, pour un montant de 400 € TTC.
- **Décision municipale DGS N°17-01-10** : Espace Jean-Pierre Cassel - Contrat de cession avec la SARL Lande Martinez Production, pour le spectacle « Le Chant des Oliviers de Maryline BAL avec Jean-Claude DREYFUS » le samedi 18 mars 2017, pour un montant de 10 022,50 € TTC.
- **Décision municipale DGS N°17-01-12** : Espace Jean-Pierre Cassel : convention avec l'association Résidence des Artistes pour la Compagnie CHAOTIK pour une mise à disposition d'un lieu de vie de création en vue de la réalisation d'un projet dénommé « La Mer ». La durée de cette occupation, qui se fera à titre gracieux, est fixée du 19/01 au 21/04/2017.

## DÉLIBÉRATIONS

1. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017
2. Demande d'admission en non-valeur sur le budget principal 2017
3. DSP Plages : lancement de la procédure de renouvellement de la concession des plages naturelles sur le territoire de la Commune avec l'Etat pour la période 2019-2028
4. Principe du lancement de la procédure de Concession de Service Public pour la gestion des Arènes de la Ville
5. Etang du Ponant : plan de gestion - Convention tripartite entre l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Vidourle, la Commune de la Grande Motte et la Commune de Le Grau du Roi
6. Bail commercial liant la Commune à la Société BRASSERIE PATIO DE LA MER sur les locaux sis au Palais de la Mer : décision d'encaisser un loyer avec occupation sans droit, ni titre
7. Occupation du domaine public routier communal ; redevance applicable aux opérateurs de téléphonie
8. Personnel communal : création et suppression de postes
9. Personnel communal : mise en place du recours à des emplois de vacataires
10. Occupation du domaine public - Budget Commune/Marchés communaux : tarifs 2017 : modification dates
11. Occupation du domaine public - Budget Commune/Petit train touristique et navette Baronnets : modification tarif 2017 de la navette des Baronnets

Le Maire,  
**Robert CRAUSTE**



## INFORMATION

- Tableaux MAPA